
Les législatrices et les préoccupations féminines en Colombie-Britannique

par Grace Lore

À l'instar des femmes du monde entier, les Canadiennes ont traditionnellement et systématiquement été sous-représentées sur la scène politique. Les luttes pour une représentation juste et équitable et l'étude de la question dans les établissements d'enseignement supérieur sont relativement récentes. Bien que de grands progrès aient été réalisés depuis que le droit de vote a été accordé aux femmes (blanches) en 1920, les Canadiennes continuent de figurer parmi les moins représentées du monde. Même si 68 femmes ont été élues au suffrage national de 2008, elles continuent de ne former qu'environ 20 % des députés de la nouvelle législature. En Colombie-Britannique, la législature actuelle compte 46 libéraux et 33 néo-démocrates, 17 femmes représentant environ 21 % des députés de chacun des partis. L'article qui suit porte sur la participation des femmes à l'Assemblée législative de cette province.

Les niveaux de représentation au sein des assemblées législatives des provinces sont également insuffisants. La Colombie-Britannique ne fait pas exception à cet égard, les femmes ne représentant que 21 % des députés provinciaux. La sous-représentation des femmes est incontestable, mais la mesure dans laquelle cette situation est problématique pour les femmes, le processus démocratique et les politiques gouvernementales qui en résultent suscite de vives discussions. Une façon d'examiner la question consiste à étudier s'il existe un lien entre la représentation numérique et la représentation de fond. Autrement dit, un nombre peu élevé de députées de l'Assemblée législative de la province se traduit-il par un faible niveau de représentation des femmes de la Colombie-Britannique?

L'approche adoptée pour le présent article consiste à examiner dans quelle mesure les femmes prennent la parole pour attirer l'attention sur les préoccupations féminines. Si elles le font plus fréquemment que leurs homologues

masculins, on peut conclure que moins il y a de femmes à l'Assemblée législative, moins souvent ces questions sont soulevées et moins souvent on s'y arrête. La présente étude portera sur les déclarations prononcées par les députés (ordre permanent 25B) depuis le début de la 38^e législature (après l'élection de mai 2005) jusqu'à l'ajournement de la quatrième session, le 29 mai 2008. Une comparaison sera ensuite établie entre le nombre de déclarations faites par des femmes au sujet de préoccupations féminines et le nombre de déclarations du même genre faites par des hommes à l'Assemblée législative.

Les déclarations constituent un outil utile (bien qu'imparfait) pour examiner le problème, parce qu'elles permettent aux députés de se faire les porte-parole de leurs électeurs à l'Assemblée législative et qu'elles doivent être de nature non partisane. La question de savoir en quoi consiste exactement une « préoccupation féminine », voire si une telle chose existe, est très controversée. Une définition stricte pourrait rapidement éroder les différences importantes qui existent entre les femmes et leurs intérêts, expériences et besoins variés. Le présent article tentera d'utiliser les mesures les moins controversées possible des préoccupations féminines. Le compte sera fait de toutes les préoccupations relatives à la fréquence ou à la prévention de la violence envers

Grace Lore a été stagiaire parlementaire à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique en 2008.

les femmes, à la prévalence des troubles de l'alimentation chez les jeunes femmes, aux cancers du sein et de l'ovaire, au financement des centres pour femmes, à la parité salariale, aux incidences de la polygamie sur les femmes, et à la reconnaissance d'une journée des femmes ou à celle de femmes de la collectivité qui ont fait avancer les causes féminines. La plupart de ces questions ne prêtent pas à controverse — peu de femmes se prononceraient contre la parité salariale ou la fin de la violence familiale ou prétendraient que certains cancers ne constituent pas un problème pour les femmes.

La présente étude est abordée selon une approche apolitique et non partisane. Ni le nom des partis ni celui des députés ne seront utilisés en ce qui a trait aux déclarations et aux résultats. La sous-représentation des femmes en Colombie-Britannique est une question non partisane (le faible nombre de femmes étant semblable pour les deux partis) et ce serait une erreur que d'en faire une.

Entre la première session suivant l'élection de 2005 et l'ajournement de la dernière session, les femmes ont fait plus de déclarations relatives aux préoccupations féminines que les hommes, tant pour le nombre de déclarations que pour le pourcentage de l'ensemble de leurs déclarations qui portait sur ce sujet. Au cours de la première et de la deuxième session, les femmes ont prononcé respectivement onze et six déclarations relatives aux préoccupations féminines, tandis que les hommes en ont fait cinq et quatre.

Au cours de la session de 2005, 16,7 % de toutes les déclarations des femmes ont porté sur une préoccupation féminine, par rapport à 3 % de celles des hommes. En 2006, cette proportion a été de 9 % chez les femmes et de 2 % seulement chez les hommes. Cet écart entre les femmes et les hommes s'est aussi manifesté au cours des troisième et quatrième sessions. En 2007, les femmes ont prononcé 18 déclarations sur des enjeux touchant les femmes (soit environ 14 % de l'ensemble des déclarations), notamment sur le cancer du sein et sur les femmes dans le milieu des affaires. Au cours de la même session, les hommes ont fait trois déclarations (environ 1 %) sur des préoccupations féminines, dont une au sujet des troubles de l'alimentation. Au cours de la quatrième session, les femmes ont prononcé 12 déclarations sur des dossiers féminins (15,2 % de toutes leurs déclarations), tandis que les hommes en ont fait seulement 5 (soit un peu plus de 2 % de toutes les déclarations). Ces chiffres laissent entendre qu'une augmentation du nombre de femmes à l'Assemblée législative permettrait de faire mieux connaître les préoccupations féminines et que la sous-représentation des femmes pourrait avoir pour résultat qu'on accorde moins d'importance à des questions essentielles pour les femmes.

Une autre façon d'étudier ce phénomène consiste à comparer les pourcentages de femmes et d'hommes qui font des déclarations sur des préoccupations féminines. Invariablement, ce sont les femmes qui émettent la majorité de

ces déclarations, en dépit du fait qu'elles forment une minorité à l'Assemblée législative. En 2005, au cours de la première session, les femmes ont prononcé 68,8 % de toutes les déclarations sur les femmes et les préoccupations féminines, même si elles ne représentaient que 21,6 % de tous les députés provinciaux. C'est ce qui s'est répété au cours des trois sessions suivantes : en 2006, elles ont prononcé 60 % de ces déclarations, en 2007, 85,7 %, et en 2008, 70 %.

Non seulement les femmes utilisent-elles un plus grand nombre de déclarations pour représenter les femmes et soulever des préoccupations féminines, mais encore elles émettent, en moyenne, un plus grand nombre de déclarations que leurs homologues masculins. Au cours de la première session, chaque femme a prononcé, en moyenne, 6 déclarations, par rapport à seulement 4,27 de la part des hommes. En 2006, au cours de la deuxième session, le nombre moyen de déclarations par femme était de 5,58, soit 0,5 de plus que chacun des hommes. En 2007, la différence a été plus marquée, les femmes ayant exprimé 47 % de déclarations de plus que les hommes (soit en moyenne 10,83 déclarations par femme, par rapport à seulement 7,36 par homme). Au cours de la dernière session, la différence a été moins prononcée, mais, en moyenne, les femmes continuaient de faire plus de déclarations que les hommes. Même s'il est vrai que ce ne sont pas toutes les femmes qui font plus de déclarations que les hommes, la différence révélée dans les moyennes est constante et importante. Une explication possible, c'est qu'en raison de leur faible présence à l'Assemblée législative, les femmes se sentent peut-être responsables de représenter les femmes en plus de représenter leurs électeurs et leur parti et qu'elles prennent donc la parole (en faisant des déclarations à tout le moins) plus souvent que leurs collègues masculins.

Ces analyses laissent entendre que les femmes représentent de façon importante les autres femmes et les préoccupations féminines. Dans la mesure où l'analyse des déclarations faites par les députés permet de tirer une conclusion, on peut avancer que les dossiers féminins reçoivent moins d'attention et que l'élaboration de politiques et la prise de décisions ne prennent peut-être pas en compte les expériences, les perspectives et les enjeux particuliers des femmes. On ne peut toutefois faire abstraction du fait que, même chez les femmes, les déclarations concernant les préoccupations féminines étaient rares et n'ont représenté qu'entre 9 et 15 % des déclarations faites au cours des quatre sessions. De plus, un grand nombre des déclarations sur les préoccupations féminines étaient répétitives et faites de manière stratégique. En effet, beaucoup de ces déclarations sont émises lors d'occasions comme la Journée internationale de la femme et la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Par exemple, au cours de la troisième session, 5 des 18 déclarations (environ 27 %) ont été prononcées ces jours-là ou au sujet de ces occasions. On pourrait avancer que ce genre de déclarations vise

d'avantage à prononcer des « audioclips » opportuns qu'à assurer une représentation importante des femmes.

D'autres critiques, qui portent notamment sur la prise de mesures purement symboliques, alors qu'on présume que le caucus a nommé des femmes pour faire des déclarations, présenter des motions ou participer à des débats concernant des préoccupations féminines, ne devraient pas être rejetées du revers de la main. En dépit des progrès accomplis depuis qu'elles ont obtenu le droit de vote et celui de participer activement au processus politique, les femmes sont encore loin

d'avoir une représentation équitable au sein de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Le débat se poursuit pour savoir dans quelle mesure la situation constitue un problème et pour déterminer les divers moyens qui pourraient (ou devraient) être pris pour corriger la sous-représentation des femmes. Pendant ce temps, la présente étude des déclarations des députés de la 38^e législature semble indiquer que les préoccupations féminines n'ont qu'une importance minimale et que les voix des femmes sont relativement peu entendues.